

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D006446I1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI: Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume

BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne

VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Etaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI,

Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-

Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire :

M. Cyril DEVESA

Etaient absents :

M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à

M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

23. Convention avec l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon pour l'année 2021 **OBJET:**

Délibération n° 2021/006446

Convention avec l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon pour l'année 2021

Rapporteur: M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	06/05/2021	Favorable unanime

Résumé:

Afin de contribuer à l'attractivité de Besançon, la Ville missionne l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon (OTC) sur la valorisation du patrimoine et les congrès.

Il est proposé de renouveler ce partenariat en 2021 et d'accorder à l'association une subvention de 230 000 € à l'OTC et de demander à l'OTC de mobiliser les crédits accordés en 2020 mais non dépensés du fait de la crise sanitaire (actions annulées, reportées...) sur le financement des activités en 2021.

I. Contexte

La Ville de Besançon souhaite contribuer à l'attractivité de Besançon en tant que destination touristique. Dans ce cadre, elle confie des missions à l'OTC portant sur la valorisation de son offre patrimoniale (notamment via des visites guidées), l'accueil, la promotion et la prospection concernant les congrès.

L'OTC a connu une activité très ralentie en 2020 du fait de la crise sanitaire : fermeture de l'accueil, annulation des visites guidées individuelles et groupes, annulation des déplacements sur les salons et workshops, annulation des congrès accueillis, actions de communication prévues non réalisées, etc. générant des dépenses moindres que prévues.

La subvention de la collectivité pour l'année 2020 (300 000 €) a toutefois été versée en totalité, et malgré des recettes propres en baisse, l'association a réalisé des économies substantielles.

Elle a ainsi dégagé un résultat significatif de 250 000 € en 2020 contre 42 105 € en moyenne sur les 3 années 2017, 2018, 2019, avec des budgets, subventions et activités assez comparables aux prévisions 2020 ; soit près de 208 000 € de plus.

II. Convention 2021 avec l'OTC

A/ Missions confiées

- Valorisation du patrimoine de la ville en s'appuyant sur les deux inscriptions du patrimoine (Vauban) et des savoir-faire (horlogerie) et le label Ville d'Art et d'Histoire (VAH)
- Assurer la promotion de l'offre patrimoniale (Unesco et VAH) mais aussi de l'ensemble de l'offre patrimoniale de la Ville, via ses outils de communication (éditions, site internet...).
- Conception et organisation (planning, accueil, billetterie) de visites guidées générales sur la Ville à destination des publics touristiques individuels et groupes dispensées par des guidesconférenciers agréés.

Concernant ces visites, les attentes de la Ville sur 2021 sont détaillées dans la convention en annexe.

> Développement du tourisme d'affaires

- <u>Outils</u>: il est attendu que l'OTC tienne à jour un agenda des congrès et événements professionnels sur 2021 et années suivantes, finalise le guide de l'organisateur des congrès (actions 2020), mette à jour un fichier des sites d'accueil des congrès et séminaires et travaille au référencement des lieux d'accueil sur les sites spécialisés.

Promotion: il est attendu que l'OTC se mobilise sur la contribution aux actions du collectif tourisme d'affaires du CRT Bourgogne Franche-Comté et pour les accueils de la presse

spécialisée.

Prospection: il est attendu que l'OTC propose un plan de prospection en vue de contribuer à relancer l'activité congrès et séminaires en 2022, à savoir: planning prévisionnel de rendezvous avec les acteurs locaux identifiés (prescripteurs, décideurs et influenceurs susceptibles d'être apporteurs d'affaires), organisation a minima 2 réunions par an des acteurs du tourisme d'affaires présents sur le territoire afin de partager le plan d'action de l'OTC et de faire émerger leurs besoins, attentes ou propositions.

B/ Soutien apporté

La Ville accordera une subvention de 230 000 € pour financer la réalisation de ses actions concernant la valorisation du patrimoine et les congrès sur l'année 2021, et il est demandé à l'OTC de mobiliser les montants non dépensés sur l'année 2020 pour financer ces missions confiées sur 2021.

En cas d'annulation des actions attendues dans la convention en raison de la crise sanitaire liée au covid (notamment visites guidées, congrès), l'OTC devra estimer les dépenses et recettes réalisées et celles non réalisées (y compris en termes de ressources humaines) correspondantes à chaque action annulée et communiquer ces éléments à la Ville dans le cadre des bilans demandés par la Ville en vue du versement du solde de la subvention au 31 octobre 2021 (cf. article 4 et 8 de la convention en annexe). Au regard de ces éléments, la Ville se réserve la possibilité d'ajuster le montant du solde de la subvention 2021.

La dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0089053.10036.

A l'unanimité des suffrages exprimé (15 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention annexé avec l'association Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon (OTC) et le versement d'une subvention de 230 000 € au titre de l'année 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Mme Anne VIGNOT et M. François BOUSSO (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 36 Contre: 0 Abstentions: 15

Ne prennent pas part au vote: 3



CONVENTION 2021 entre la Ville de Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC)

Entre

La Ville de Besançon, représentée par XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021, d'une part,

Et

L'association « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon dont le siège est situé 52 grande rue 25 000 BESANCON représentée par XXXXXX, sa/son président/e, d'autre part,

Préambule

Afin de contribuer à l'attractivité de Besançon, la Ville missionne l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon (OTC) sur la valorisation du patrimoine et les congrès.

Article 1. Objet

La présente convention a pour objet de fixer les relations entre la Ville de Besançon et l'OTC.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2021. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Missions confiées par la Ville à l'OTC

- ➤ Valorisation du patrimoine de la Ville en s'appuyant sur les reconnaissances Unesco « Fortifications de Vauban » et « Savoir-faire horloger » et le label Ville d'art et d'histoire.
- Assurer la promotion de l'offre patrimoniale mais aussi de l'ensemble de l'offre patrimoniale de la Ville, via ses outils de communication (éditions, site internet...)
- Conception et organisation (planning, accueil, billetterie) de visites guidées générales sur la Ville à destination des publics touristiques individuels et groupes dispensées par des guidesconférenciers agréés.

Concernant ces visites, les attentes de la Ville sur 2021 sont précisées ci-après.

Rôle du service Ville Art et Histoire (VAH) de la Ville au sein de la Direction du patrimoine historique (DPH): Le service VAH se recentre à compter de 2021 sur les visites spécifiques à destinations des habitants (scolaires, politique de la ville, publics empêchés, ...) durant l'année (hors période estivale) et n'interviendra plus dans la programmation des visites à visée touristique.

Toutefois, au titre du label VAH:

- le contenu des visites à contenu patrimonial doit toujours être validé par l'animateur VAH,
- le service VAH continue d'assurer la formation des guides concernant les contenus sur le patrimoine de la Ville,
- le service VAH doit être associé au recrutement de guides conférenciers.

Rôle attendu de l'OTC:

- ✓ Conception d'un programme de visites sur la Ville, selon une logique de 2 programmations annuelles (avril à octobre, novembre à mars). Le démarrage des visites au printemps 2021 sera à adapter au regard des restrictions liées à la crise sanitaire.
- ✓ Le rythme et le contenu des visites devront tenir compte de la périodicité :
 - o Moyenne saison : avril, mai, juin, sept, octobre
 - o Haute saison : juillet, août
 - o Basse saison : novembre, décembre (période courant jusqu'en mars 2022)
 - Petites vacances scolaires
- ✓ Les visites seront dispensées par des guides conférenciers du patrimoine.
- ✓ Les visites devront proposer autant que possible une **approche expérientielle** : rencontre avec des habitants ou acteurs, pratique d'une activité, dégustation de produits locaux...
- ✓ Les attentes sont basés sur 3 types de visites qualifiées dans ce document de :
- « les essentielles »
- « les insolites »
- « les thématiques »

Ces noms n'ont pas vocation à être repris en termes de communication, ils ont vocation dans ce document à différencier les catégories de visites.

Catégories de visites

- « Les essentielles » permettent de proposer une lecture globale de l'histoire de la ville ou d'une période historique en particulier qui a fortement marquée la ville, ou mettant en avant les inscriptions UNESCO. Parmi les visites existantes, il s'agit de :
 - Les Clés de la Ville
 - Il était une fois Besançon
 - Vesontio l'antique
 - Les embellies de la renaissance
 - Visite axée sur l'empreinte de Vauban/ berges du Doubs
 - Visite patrimonial sur industrie horlogerie / temps
- « Les insolites » permettent d'ouvrir le spectre des visites en proposant des visites plus ciblées et spécifiques de notre destination : les savoir-faire horlogers, les points de vue depuis les collines, une visite à vélo, les nouvelles visites développées sur 2021...:
 - Nouveauté : Visite avec vues (tour du roi, tour de la Pelote)
 - Visite quartier Battant ou quartier Rivotte
 - Visite le vin et la vigne
 - Les visites de l'observatoire (nouveauté)
 - Les visites d'entreprises d'horlogerie (nouveauté)
 - Visite mêlant patrimoine et découverte culinaire (produits franc-comtois)
 - Visites/randonnées commentée depuis le centre-ville vers les points de vue des collines /
 Forts collines : Chaudanne, Beauregard+Bregille, Chapelle des Buis/sentier de la Via
 Francigena, Rosemont : privilégier pour ces visites les dates le mercredi et WE
 - Visite/découverte de la ville à vélo avec incursion sur l'EV6

- Visite de la ville en courant...
- Visite adaptée aux familles avec enfants : ex: les statuts dans la ville
- Visites adaptés aux familles avec adolescents : ex : street art.

« Les thématiques » permettent de découvrir d'autres facettes de la Ville pour ceux qui connaissent déjà le centre ancien ou faire du tourisme autrement ou à destination d'un tourisme plus local :

- Visites des autres quartiers de Besançon,
- Visite de la ville le long du tram (en lien avec le travail de la maison de l'architecture)
- Visite consacrées à un lieu fixe : forts, rectorat, cathédrale...

Rythme des visites attendu

MAI, JUIN, SEPT, OCT 2021

- Au moins 1 visite parmi « les essentielles » en français chaque dimanche
- Au moins 1 visite parmi « les insolites » en français chaque samedi
- En semaine : au moins 2 visites « les insolites » en français dont :
 - 1 visite le mercredi avec une offre ciblant un public plus familiale : visite de la ville adaptée aux enfants, visite/randonnée colline...)
 - o 1 visite le samedi

PENDANT LES PONTS de l'Ascension (4js), Pentecôte (3js) + MOIS DE JUILLET ET AOUT 2021

- au moins 1 visite chaque jour parmi les « essentielles »
- au moins 1 visite parmi « les essentielles » en anglais le samedi ou dimanche
- au moins 1 visite parmi « les essentielles » en allemand le samedi ou dimanche
- au moins 1 visite chaque jour parmi « les insolites » dont :
 - 2 visites sous forme de randonnée du centre-ville vers un point de vue pendant la semaine, ou visite à vélo
 - 1 visite adaptée aux familles avec enfants ou adolescents
 - 1 visite le vendredi en fin d'après-midi privilégiant une offre expérientielle (avec dégustation...) (tour du roi, découverte culinaire, vin et vigne...)
 - 1 visite le samedi en fin d'après-midi privilégiant une offre expérientielle (dégustation...) idem ci-dessous

PENDANT LES PERIODES DES PETITES VACANCES SCOLAIRES

- o au moins 1 visite parmi « les essentielles » en français le dimanche.
- au moins 1 visites parmi « les essentielles » et les « insolites » en anglais le samedi ou le dimanche,
- o au moins 1 visites parmi « les essentielles » et les « insolites » allemand, le samedi ou le dimanche,
- 1 visite parmi « les essentielles » ou « les insolites » en anglais en semaine.
- o 1 visite parmi « les essentielles » ou « les insolites » en allemand en semaine.
- o au moins 1 visite chaque jour en semaine alternant parmi « les essentielles » et « les insolites » en français, dont :
 - 2 visites adaptées aux familles avec enfants ou adolescents
 - 1 visite randonnée commentée sur une des collines depuis le Cville,
 - 1 visite le vendredi en fin d'après-midi privilégiant une offre expérientielle (avec dégustation...) (tour du roi, découverte culinaire, vin et vigne...),
 - 1 visite le samedi privilégiant une offre expérientielle (dégustation...) idem cidessous.

NOVEMBRE A DECEMBRE 2021 (programmation à envisager jusqu'à mars 2022) HORS VACANCES SCOLAIRES

- 2 visites parmi « les essentielles » de la ville dont 1 le dimanche.
- 3 visites parmi « les thématiques » dont 1 le samedi.
- ✓ Il n'est pas demandé de créneaux de visites fixes pour « les thématiques » (en dehors des demandes Ville listées précédemment) mais plutôt de les proposer sur réservation comme pour les groupes : indiv. et groupes

En dehors des sollicitations spécifiques émanant des équipements municipaux (Citadelle, Musées du centre, Maison VHugo), notamment pour les groupes, il n'est demandé à l'OTC d'organiser des visites supplémentaires dans ces équipements mais de relayer l'information sur les visites proposées en direct sur place.

Par ailleurs, il est demandé à l'OTC :

- d'assurer la promotion de la programmation de visites guidées
- d'indiquer dans ces outils de communication :
 - les visites proposées par d'autres acteurs locaux en donnant les contacts /site web permettant de trouver l'information en détail : balades sonores, visites bien urbain, visite LPO, Visite Avafort,
 - les supports de visites existants : parcours fléchés au sol, plateforme visiter Besançon : accessible en se connectant au wifi, Découvrir la ville en courant : 3 parcours sur l'application Running city, activité outdoor à Besançon et environ : Appli Grandes Heures Nature (gratuite), application les gens célèbres, application balade Vauban...

Et également :

- de prendre en compte la charte ville d'art et d'histoire sur les publications (web et papier) ayant trait au patrimoine de la Ville,
- de relayer systématiquement par ses agents d'accueil et son site internet les évènements, manifestations, programmations en lien avec VAH

Indicateurs de réalisation :

Programme des visites au regard des attentes de la Ville.

Nombre de visites réalisées par rapport à celle programmées.

Statistiques de fréquentation des visites : nombre / visite, origine des clientèles accueillies (département, région, pays) et analyse.

Développement du tourisme d'affaires

Planning des congrès :

- alimenter au fil de l'eau l'agenda des congrès et événements professionnels en précisant les congrès qui sont d'ores et déjà confirmés et ceux en cours de discussion et le communiquer au service tourisme mutualisé une fois par mois. L'OTC tiendra ledit service au courant des changements importants intervenus en cours d'année dans les réservations,
- élaborer un premier planning prévisionnel pour les congrès en 2022 et les années suivantes

Promotion:

- participer aux actions du collectif tourisme d'affaires du CRT Bourgogne Franche-Comté,
- accueil presse : il est attendu que l'OTC se mobilise pour les 'accueils de la presse spécialisée, notamment dans le cadre des actions du collectif CRT et de l'action relation presse de GBM.

Outils:

- finaliser le guide de l'organisateur des congrès (actions 2020)
- constitution ou mise à jour d'un fichier des sites (configuration des espaces, desserte du site en TC, PK, équipements techniques, conditions de location, photos...) d'accueil des congrès et séminaires (y compris sites insolites non répertoriés jusque-là) et travailler au référencement des lieux d'accueil sur les sites spécialisés.

Prospection:

- Sur la base du fichier de prospection requalifié par GBM
 - Proposer d'ici le 30 juin 2021 un plan de prospection en vue de contribuer à relancer l'activité congrès et séminaire en 2022, à savoir un planning prévisionnels de RDV avec

- les acteurs locaux identifiés dans le fichier (prescripteurs, décideurs et influenceurs susceptibles d'être apporteurs d'affaires).
- Organisation a minima 2 réunions par an des acteurs du tourisme d'affaires présents sur le territoire afin de partager le plan d'action de l'OTC et faire émerger leurs besoins, attentes, propositions.

Indicateurs de réalisation

Rendu du plan de prospection.

Comptes rendus au fur et à mesure des RDV à raison de 10 RDV / mois de juillet à décembre. Comptes rendus des réunions des acteurs du tourisme d'affaires présents sur le territoire (2/an) Fichier des sites et renseigné : 1 fiche / site

Article 4. Moyens financiers accordés par la Ville de Besançon

La Ville alloue à l'OTC des moyens financiers pour la conduite de ces actions.

La Ville s'engage à verser : une subvention d'un montant de 230 000 €

Cette subvention est versée à raison de 2 versements :

- 60 % à la signature de cette convention,
- 40% sur présentation des documents demandés pour le 31 octobre 2021.

En cas d'annulation des actions attendues dans la convention en raison de la crise sanitaire liée au covid (notamment visites guidées, congrès), l'OTC devra estimer les dépenses et recettes réalisées et celles non réalisées (y compris en termes de ressources humaines) correspondantes à chaque action annulée et communiquer ces éléments à la Ville dans le cadre des bilans demandées par la Ville en vue du versement du solde de la subvention (cf. article 8).

Au regard de ces éléments, la Ville se réserve la possibilité d'ajuster le montant du solde de la subvention.

Article 6. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon

La mise à disposition par la Ville de Besançon de locaux, de moyens informatiques et d'un service de ménage dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville fait l'objet d'une convention dédiée entre la Ville et l'OTC.

Article 7. Suivi d'activité

Des points techniques réguliers seront organisés par le service tourisme mutualisé à raison d'un RDV mensuel à minima.

Un comité de pilotage avec les élus en charge du suivi de ce partenariat, et les représentants de l'OTC sera organisé à l'automne 2021 pour le suivi de cette convention.

Article 8. Rapports d'activité et financiers

Afin de permettre à la Ville de satisfaire à ses obligations légales de contrôle, l'OTC transmettra à la Ville avant le 31 mai 2022 (version papier et numérique):

- Un compte-rendu d'activité de l'année écoulée. Ce compte-rendu permettra notamment de mesurer le bilan qualitatif et quantitatif du programme d'actions de l'année. Il sera accompagné d'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention.
- Les comptes de l'année écoulée certifiés par le Commissaire aux Comptes : bilan (actif et passif), compte de résultat détaillé et annexe. Ces documents feront notamment ressortir le montant des aides apportées la Ville, GBM et les autres partenaires éventuels. Un état de ventilation analytique
- Le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes, ainsi que la liste nominative des instances dirigeantes (Bureau, Conseil d'Administration).

· Tous les PV des assemblées générales extraordinaires de l'année écoulée.

Par ailleurs, l'OTC s'engage à transmettre pour le 31 octobre 2021 :

- un état d'avancement du programme de l'année en cours
- la situation financière intermédiaire au 30 juin de l'année en cours,
- une estimation de la situation financière et du résultat au 31 décembre (« atterrissage »).
- le plan d'action prévisionnel et les projets pour N+1.
- le budget financier prévisionnel de l'année suivante, global et décliné en lien avec le plan d'action
- en cas d'annulation des actions attendues dans la convention en raison de la crise sanitaire liée au covid (notamment visites guidées, congrès), l'OTC devra estimer les dépenses et recettes réalisées et celles non réalisées (y compris en termes de ressources humaines) correspondantes à chaque action annulée et communiquer ces éléments à la Ville.

D'autre part, afin de permettre le suivi et le contrôle régulier de son activité et de sa gestion, la structure s'engage à une gestion transparente et à fournir à la collectivité tous les documents permettant de connaître régulièrement sa situation financière.

Elle s'engage également à transmettre, dans les quinze jours qui suivent leur tenue, les dossiers et PV des Conseils d'Administrations.

Article 9. Responsabilité - Assurances

L'association est responsable du bon fonctionnement de l'OTC, ainsi que des dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient en résulter. Elle contractera les polices d'assurance nécessaires.

Article 10. Résiliation

La Ville peut résilier le présent contrat de plein droit et à tout moment :

- en cas de désaccord manifeste sur les orientations prises par l'OTC eu égard aux orientations données par la Ville.
- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de modification substantielle de l'objet de l'association,
- en cas de dissolution de l'association,

Cette résiliation ne donne pas lieu au versement d'indemnités au profit de l'association.

Article 11. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, le

En 2 exemplaires

Pour la Ville de Besançon

Pour l'association « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon »

XXXXXXXX

XXXXX Président/e